

L'ENSAPLV LA FOIRE AUX QUESTIONS

Où est située l'ENSAPLV ?

L'ENSAPLV est située, près de la Cité des sciences et de l'industrie, au 144 avenue de Flandre dans le 19^e arrondissement de Paris (métro Corentin Cariou). Elle possède aussi deux antennes extérieures, 33 rue de Cambrai pour l'atelier numérique et 118-130 avenue Jean-Jaurès pour les laboratoires de recherche.

Est-ce une école importante par ses effectifs ?

2047 étudiants inscrits en 2013 - 2014
127 étudiants en mobilité sortante
140 étudiants en mobilité entrante
287 étudiant(e)s en bi-cursus architecte/ingénieur
365 enseignants dont 110 titulaires et/ou associés
6 équipes de recherche
106 destinations offertes en mobilité à l'étranger
60 agents administratifs, techniques, ouvriers et de service
Un réseau d'anciens élèves de 8500 architectes

Qui organise les études d'architecture en France ?

Les études d'architecture sont organisées dans les 20 écoles nationales supérieures d'architecture (6 en Ile-de-France, 14 en régions). Ces écoles sont publiques et placées sous la tutelle du Ministère de la culture et de la communication (Direction générale du patrimoine). Il existe également une école privée, l'Ecole spéciale d'architecture (l'ESA).

Quelle est la spécificité de l'ENSAPLV par rapport aux autres écoles ?

Les spécificités de l'ENSAPLV : une tradition critique et pluridisciplinaire (projet architectural et urbain mais aussi arts plastiques, techniques de représentation, histoire, philosophie, sociologie, construction) ; une grande école d'enseignement supérieur, une école ouverte sur les réalités du monde, y compris sur le développement durable ; une formation polyvalente à l'architecture, avec des débouchés sur différents métiers ; une forte ouverture internationale (plus de cent conventions de coopération avec diverses universités et écoles dans le monde). Elle propose une double formation architecte ingénieur dès la première année. (bicursus). Elle dispense également un doctorat en architecture.

Comment demander une pré-inscription en première année de premier cycle ?

Via Postbac :

- Les étudiants titulaires d'un baccalauréat français ou les candidats en Terminale (en cas de sélection l'inscription définitive est subordonnée à la réussite du baccalauréat).
- Les étudiants de nationalité européenne titulaires d'un équivalent de baccalauréat obtenu dans une école européenne
- Les étudiants de nationalité non européenne titulaires d'un baccalauréat ou équivalent obtenu dans une école européenne

Via Campusfrance :

- les étudiants non européens ayant obtenu une équivalence de baccalauréat obtenu dans un pays non européen

Via le site internet de l'école : www.paris-lavillette.archi.fr

- les postulants désirant déposer une demande par le biais de la validation d'acquis

Existe-t-il une sélection pour rentrer à l'ENSAPLV ?

Les candidats sont préalablement choisis suite à un examen de leur dossier par une Commission de sélection. Cette commission examine tout d'abord la lettre de motivation, les appréciations portés par les professeurs sur les bulletins de notes de première et de terminale, puis les notes obtenues (bac de français pour les postulants en terminale, notes du bac pour les postulants déjà bacheliers.) et lors de la première et de la terminale.

Un entretien avec un jury aura lieu pour chaque postulant ayant été retenu lors de la commission de sélection sur dossier. Cet entretien concerne les postulants au bicursus et au cursus architecture seul.

La sélection définitive concernant les postulants passant leur baccalauréat cette année est soumise à la réussite de celui-ci. Cette réussite devra être accompagnée de la mention bien ou très bien au baccalauréat S concernant les postulants à notre bicursus ayant été sélectionnés après l'entretien dédié.

Concernant l'année 2013/2014 nous avons reçu 3451 demandes se ventilant comme suit :

- 502 demandes concernant le bicursus
- 2949 demandes concernant le cursus architecture seul

Chaque année nous accueillons 50 nouveaux étudiant(e)s pour le bicursus, et 220 pour le cursus architecture seul.

Qu'est-ce que le bicursus ?

Le bicursus s'adresse aux postulants étant titulaires du baccalauréat S obtenu avec mention bien ou très bien. Il peut également s'adresser aux postulants actuellement en terminale S préparant ce baccalauréat.

Cet enseignement se déroule entre notre école et une de nos écoles partenaires : L'école spéciale des travaux publics (ESTP) et l'école des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP).

Sa durée est un peu plus conséquente que celle du cursus architecture seul (2 années d'études supplémentaires donc 3 années de licence, 2 années de Master, 2 années consacrées à l'Ingénierie), et éventuellement l'année consacrée à l'Habilitation HMONP, ce qui porte à 8 années le temps d'étude.

L'emploi du temps de cet enseignement est relativement chargé pendant les 3 années de licence dans notre école : en effet l'emploi du temps de ces années de licence se partage avec celui de la première année d'Ingénierie dans une de nos écoles partenaires.

A la suite de la réussite de votre licence puis de votre master d'architecture vous intégrez de droit l'ESTP ou l'EIVP pour la seconde et troisième année d'Ingénierie.

Comment dépose-t-on un dossier de demande de pré-inscription auprès de l'ENSA de Paris la Villette ?

- Via www.Postbac.fr dans le cas de la situation décrite ci-dessus : l'application est disponible entre le 20 janvier et le 20 mars 2014 ; lors de la validation de la demande de pré-inscription le système provoque l'édition d'une « fiche de candidature session 2014 » avec la liste des pièces justificatives à joindre au dossier. Ce dossier doit parvenir complet à l'école par voie postale avant le 2 avril 2014 le cachet de la poste faisant foi. Vous avez le choix entre le cursus architecture seul (accessible pour tout postulant en Terminale ou déjà titulaire d'un baccalauréat) ou la formation Bicursus accessible uniquement aux postulants déjà titulaires du baccalauréat S obtenu avec mention bien ou très bien, ou actuellement en terminale afin de présenter ce baccalauréat dans l'année.
- Attention : si vous cochez les deux formations vous devrez produire deux dossiers distincts : un pour le bicursus et un pour le cursus architecture, les modes de sélection étant très différents et indépendants l'un de l'autre. Dans l'hypothèse selon laquelle vous seriez déclaré admis pour les deux formations vous devrez préciser votre choix pour l'une d'entre elles seulement.
- Via Campusfrance concernant les postulants décrits ci-dessus : la procédure est actuellement terminée.
- Via le site Internet de l'école : www.paris-lavillette.archi.fr, concernant les postulants désirant présenter une demande de pré-inscription par validation d'acquis décrits ci-dessus :
- Vous êtes de nationalité européenne
- Vous êtes titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur européen
- Quel que soit votre lieu de résidence :

Vous devez remplir un dossier de validation des acquis disponible sur le site de l'école à la rubrique « pré-inscriptions/inscriptions » ou sur place au bureau n°9. et le retourner à l'école muni de TOUTES les pièces justificatives demandées **avant le 30 Mars 2014**, le cachet de la poste faisant foi.

ATTENTION : Toutes les dates butoirs ci-dessus indiquées sont impératives. Tout dossier parvenu incomplet ou après cette date sera systématiquement rejeté !

Peut-on joindre un book à notre demande de pré-inscription ?

Oui, vous pouvez joindre un book à votre dossier papier. Ce book ne dépassera pas une **dizaine de pages format A4** et peut comporter des plans, dessins, photographies, croquis dont vous êtes le (la) réalisateur(trice).

Y a-t-il un entretien pour la sélection ?

Si votre dossier est validé pendant la première session de sélection sur dossier, vous serez convoqué à un entretien avec un jury. Ceci est valable pour les DEUX formations dispensées par l'école (Cursus Architecture seul et bicursus). L'entretien concernant le cursus architecture seul aura lieu le 17 Mai 2014, et celui concernant le Bicursus aura lieu soit le 12, le 13 ou le 14 Mai 2014.

L'entretien dédié au cursus architecture seul se déroule avec des professeurs de l'école d'Architecture seule.

L'entretien dédié au bicursus se déroule avec des professeurs de l'école d'Architecture et des professeurs de nos écoles partenaires d'Ingénierie (ESTP et EIVP)

La demande de pré-inscription est-elle gratuite ?

- Une demande de pré-inscription n'est recevable uniquement si tous les documents justificatifs sont joints, y compris le chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Ecole d'Architecture de Paris la Villette, ou mandat cash d'un montant de 36.00 euros, ou par virement (le RIB est à demander par mail à bcoiffet@paris-lavillette.archi.fr). Pour ce dernier cas vous joindrez **la preuve de virement délivrée par votre banque** à votre dossier papier.

Ces frais correspondent aux frais de traitement de votre dossier.

Les postulants boursiers pour l'année universitaire 2013/2014 sont dispensés du paiement de ces frais. Vous devrez joindre à votre demande le justificatif vous ayant été fourni par le CROUS.

Les postulants demandant leur sélection sur les deux formations devront régler les frais de traitement de dossier pour chacune de leurs demandes.

Peut-on déposer une demande de dossier si on est titulaire d'un baccalauréat d'une année précédente ?

- Oui, mais il ne faut pas oublier de joindre la photocopie du parchemin de diplôme correspondant.
- Attention : si vous avez obtenu votre baccalauréat depuis plus de 5 années vous ne pourrez pas utiliser l'application Postbac ; il vous faudra contacter l'école par mail à l'adresse suivante : bcoiffet@paris-lavillette.archi.fr afin d'obtenir une demande de pré-inscription manuelle.

Peut-on valider des études ou des expériences professionnelles antérieures ?

Oui, cette possibilité est décrite ci-dessus concernant la validation des acquis. Vous devrez joindre à votre dossier tout document nous permettant d'apprécier votre niveau d'étude ou expérience professionnelle (certificats, attestations, etc...) afin que la Commission de sélection puisse déterminer votre niveau par rapport à notre enseignement. Dans le cas d'une sélection favorable vous recevrez une proposition d'intégration dans notre cursus avec une possibilité de dispense éventuelle d'unités d'enseignements suivant votre parcours personnel.

Quel est le montant des frais annuels de scolarité ?

- Il est fixé chaque année par arrêté. A titre indicatif il était pour l'année universitaire 2013/2014

LICENCE 363.00 euros
MASTER 497.00 Euros
DOCTORAT 426.00 Euros
HMONP 613.00 Euros
DSA 968.00 Euros
1000 à 1300 pour les dpea suivant les formations

Ces tarifs sont éventuellement majorés de l'affiliation concernant la SECURITE SOCIALE ETUDIANTE : 211.00 Euros annuels.

Ces tarifs évoluent de quelques euros lors de chaque nouvelle année universitaire.